

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Travaux d'entretien de plusieurs bâtiments communaux

Marché n°2020-2

Maître d'ouvrage :

**Monsieur le Maire
Mairie
3 rue de la mairie
28310 FRESNAY L'EVEQUE
02 37 99 90 31**

Maître d'œuvre :

**Monsieur le Maire
Mairie
3 rue de la mairie
28310 FRESNAY L'EVEQUE
02 37 99 90 31**

Date et heure limite de remise des offres

Vendredi 12 juin 2020 à 12h

1. OBJET DU MARCHE

Ce document détaille les travaux à réaliser sur plusieurs bâtiments communaux.

Mairie

- Renforcement de charpente
- Isolation sol des combles et cage d'escalier
- Reprise des dessus de murs

Eglise

- Mise en accessibilité (accès portail principal)
- Reprise d'un pilier de soutènement d'une voûte

Garages communaux

- Remplacement couverture et gouttières
- Murs d'enceinte des divers bâtiments communaux :

Ateliers techniques

- Reprise des dessus de mur d'enceinte

Salle polyvalente

- Reprise des dessus de mur d'enceinte

Garages communaux

- Reprise d'un pilier du portail et des dessus de murs d'enceinte

2. LOCALISATION ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

2.1 Mairie, chaufferie, salle polyvalente

Localisation des bâtiments

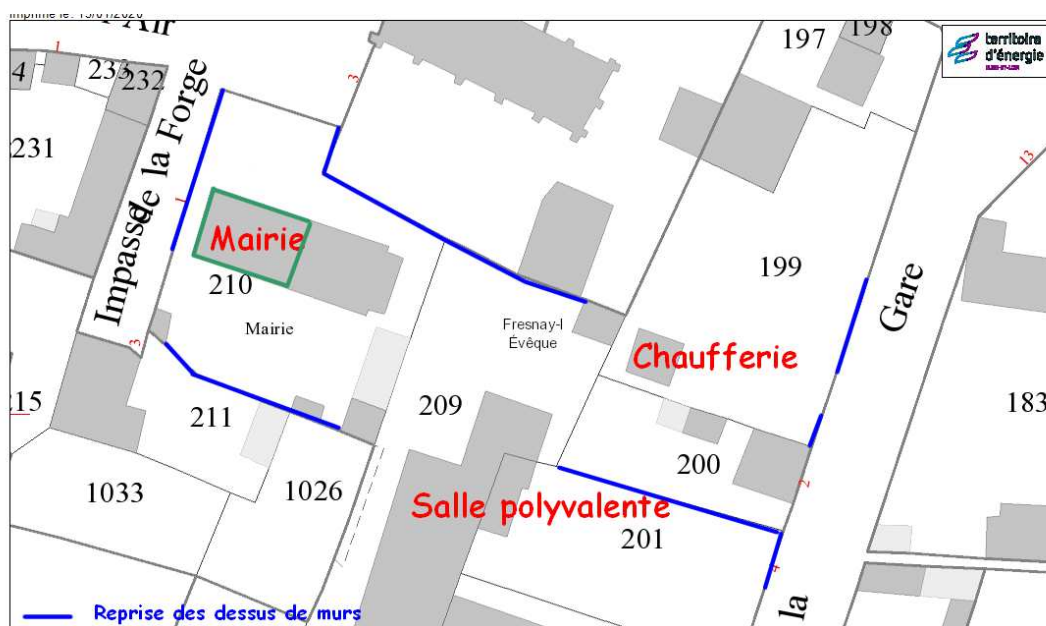


Figure 1 : Localisation Mairie / chaufferie / salle polyvalente

Détail des travaux à réaliser dans la mairie

- Renforcement de la charpente
 - o Etalement, Dépose de la pièce endommagée
 - o Remplacement de la pièce endommagée
 - o Renfort avec doublage et reprise assemblage
- Isolation du plancher des combles
 - o Dépose du plancher existant (bois + bauge) et nettoyage entre solive
 - o Evacuation des gravois
 - o Isolation laine de bois épaisseur 200 mm entre solive
 - o Contre solivage pour complément d'isolation (y compris mise à niveau)
 - o Isolation laine de bois épaisseur 100 mm entre contre solivage
 - o Pose d'un film d'étanchéité à l'air (type Opt'Air de chez Isover)
 - o Plancher bois OSB en finition
- Isolation cage d'escalier côté comble
 - o Doublage des murs en « placostyl » sur ossature 48mm ou « system Optima »
 - o Isolation avec laine de roche de 100 mm + 45 mm (R = 4.05)
 - o Pose d'un film d'étanchéité à l'air (type Opt'Air)
 - o Finition avec plaques de plâtre 13 mm
 - o Isolation en plafond avec laine de roche 300 mm (R=7.50) + étanchéité à l'air

Détail des travaux à réaliser à l'extérieur de la mairie

- Réparation des dessus de murs de la Mairie
 - o Echafaudage
 - o Dépose des tuiles mécaniques et faitières
 - o Façon pour changer les éléments défectueux (environ 45 éléments)

Détail des travaux à réaliser au niveau de la chaufferie

- Remplacement des dessus de murs de l'espace chaufferie
- Echafaudage 2 faces (côté rue de la Gare)
- Dépose des tuiles de pays et faitières sur 2 faces (52 ml) + évacuation des gravois
- Remplacement dessus de murs en tuiles plates de pays (2x4 rangs) + faitière terre cuite avec crête plate
- Echafaudage (entre mur de la salle polyvalente et la chaufferie)
- Dépose des tuiles mécaniques et faitières
- Remplacement dessus de murs en tuiles plates de pays (environ 70 éléments) + faitière terre cuite (environ 6 éléments) avec crête plate

Détail des travaux à réaliser au niveau de la salle polyvalente

- Remplacement des dessus de murs de l'espace salle polyvalente
 - o Echafaudage 2 faces (côté rue de la Gare)
 - o Dépose des tuiles de pays et faitières sur 2 faces (8 ml) + évacuation des gravois
 - o Remplacement dessus de murs en tuiles plates de pays (2x4 rangs) + faitière terre cuite avec crête plate

2.2 Eglise

Localisation

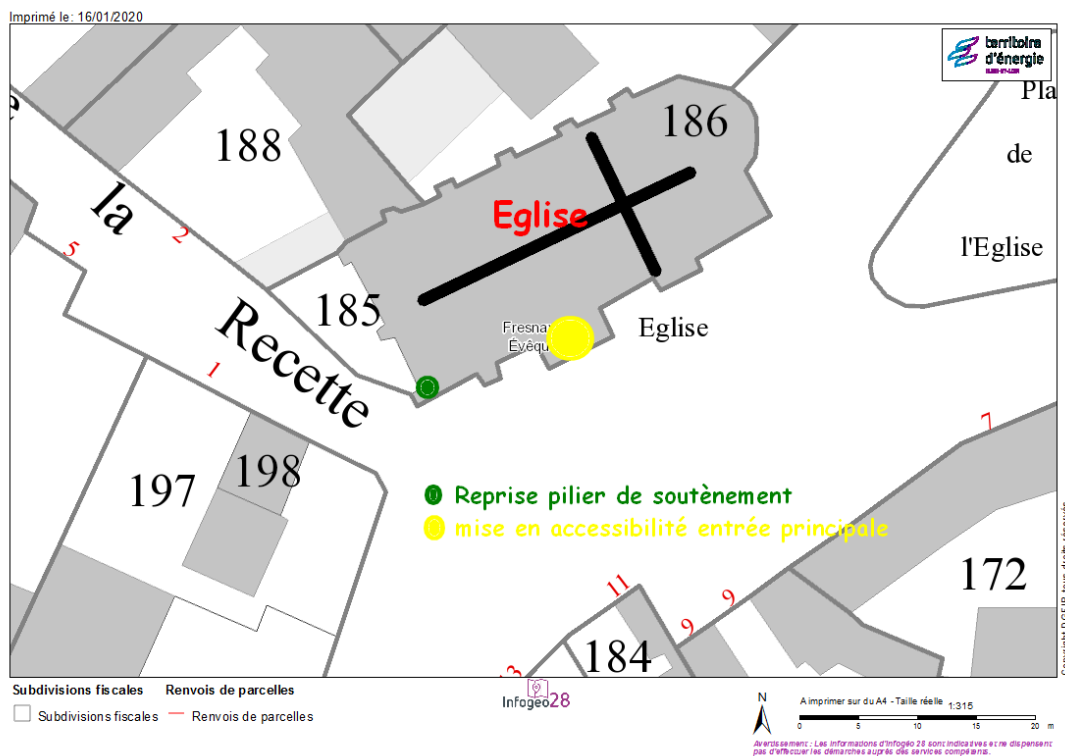


Figure 3 : Eglise

Détail des travaux à réaliser au niveau de l'église

- Reprise entrée du chapiteau pour créer un accès à la norme handicap
 - o Dépose pavage existant, chargement et évacuation des gravois
 - o Dépose et repose des 2 pierres de seuil de pierre pour mise à niveau
 - o Reprise du fond de forme en calcaire
 - o Réalisation d'une dalle béton armé d'une épaisseur de 12 cm
 - o Fourniture et pose de carrelage terre cuite type tomette et jointoiement
- Reprise du pilier de soutènement sous l'arche du côté de la petite entrée
 - o Etalement et diverses protections
 - o Dépose maçonnerie en pierre au droit du pilier

- Création d'une fondation en béton pour faire reposer le poteau en pierre
- Création et pose d'un pilier en pierre de taille 20x20 de forme hexagonale sur 3 faces encastré dans le mur de pierre et reprise de la maçonnerie
- Raccordement de l'enduit intérieur

2.3 Ateliers techniques communaux

Localisation

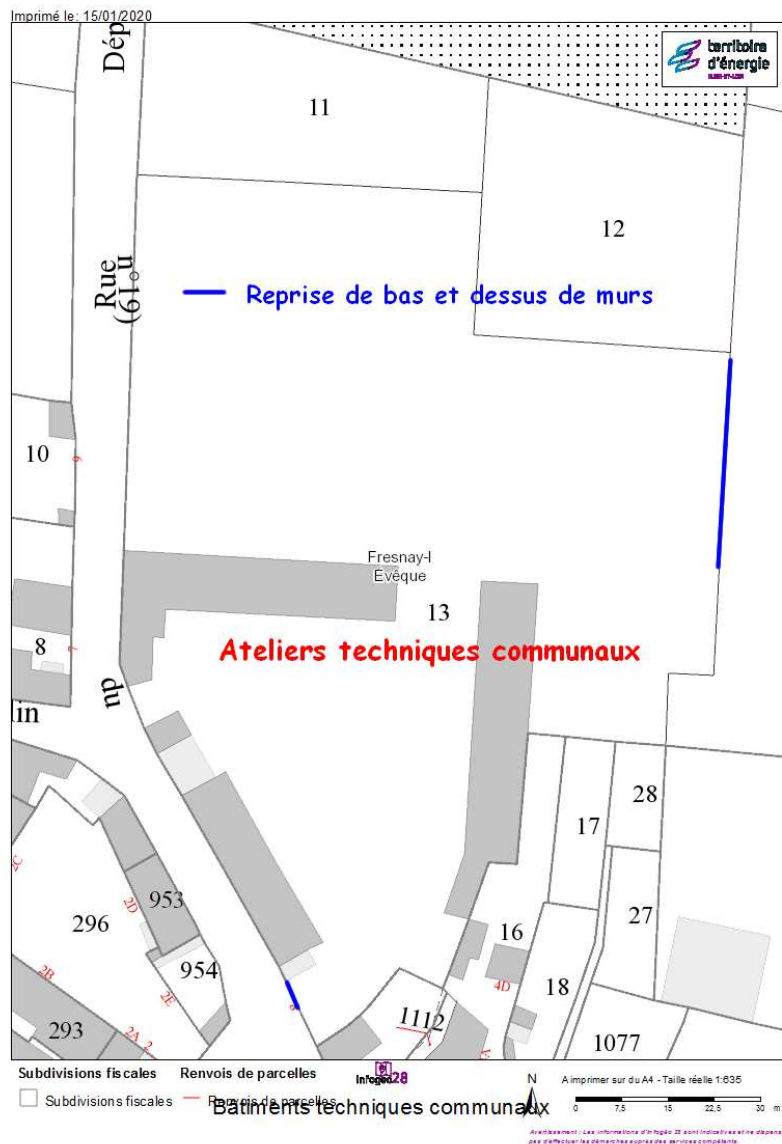


Figure 4 : Bâtiments techniques communaux

Détail des travaux à réaliser au niveau des bâtiments techniques communaux

- Reprise dessus de murs de l'entrée des bâtiments techniques communaux
 - Echafaudage 2 faces
 - Dépose des tuiles de pays et faitières sur 2 faces et évacuation des gravois

- Remplacement du dessus de murs en tuiles plates de pays (2x4 rangs) + faitière terre cuite avec crête plate
- Reprise de bas de murs soufflés en pierre
 - Dépose bas de murs et étaieement
 - Reprise des maçonneries en pierre sur une hauteur de 50 cm

2.4 Garages communaux

Localisation

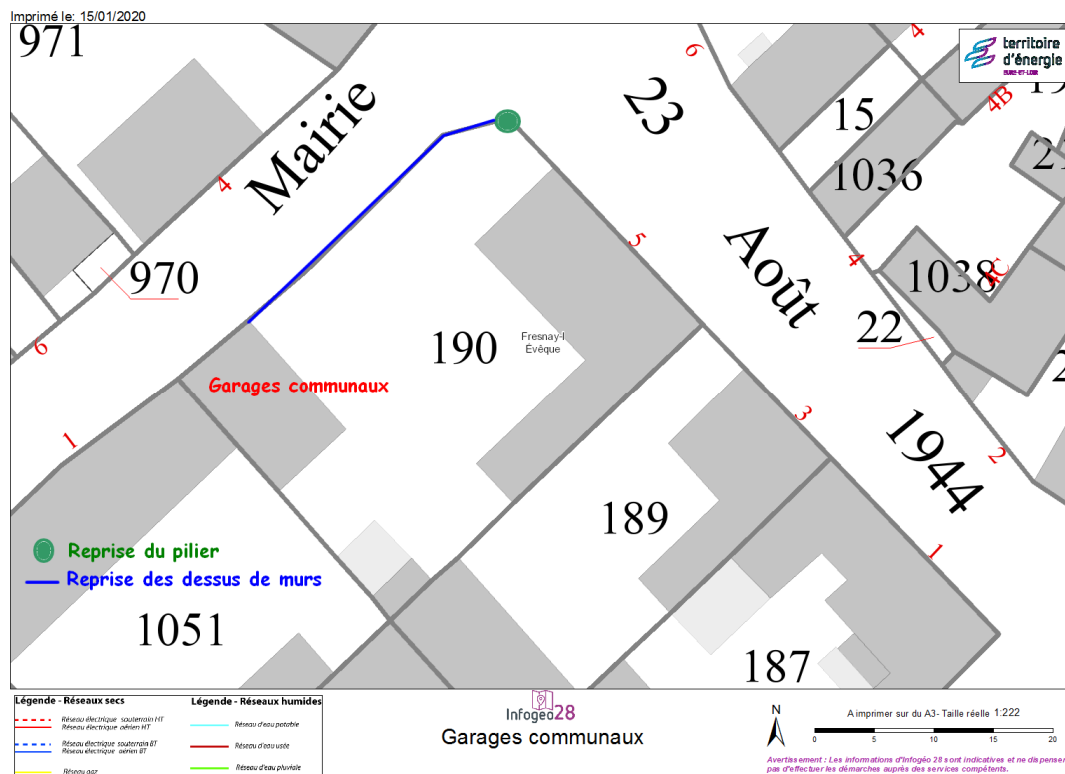


Figure 5 : Garages communaux

Détail des travaux à réaliser au niveau des garages communaux

- Couverture du bâtiment garage communal

Face côté cour

- Echafaudage de pied hauteur 5m
- Dépose des bois de la couverture et zinguerie existante
- Remplacement des pannes sablières
- Scellement des éléments de charpente
- Reprise au mortier des arases égout et pignon
- Pose et calage de chevrons neufs

- Pose d'un écran de sous toiture respirant
- Couverture en ardoise naturelle 35 x 22 max avec pose au crochet inox
- Pose de chatière de ventilation (1 pour 20 m2 mini)
- Zinguerie en rive, gouttière type havraise, descente zinc diamètre 100 mini

Face côté cour

- Echafaudage de pied hauteur 5m
- Dépose de la couverture en tôle et zinguerie existante
- Remplacement des pannes sablières
- Scellement des éléments de charpente
- Reprise au mortier des arases égout et pignon
- Pose et calage de chevrons neufs
- Réalisation d'un égout en tuiles plates de pays sur 5 rangs posé en pointe de fougère
- Pose d'un écran de sous toiture respirant
- Couverture en ardoise naturelle 35 x 22 max avec pose au crochet inox
- Pose de chatière de ventilation (1 pour 20 m2 mini)
- Reprise étanchéité et surélévation avec la charpente au droit du chéneau en zinc
- Faitage tuile en terre cuite demi-ronde avec crête de coq maçonnée
- Zinguerie en rive, gouttière type havraise, descente zinc diamètre 100 mini
- Réparation des dessus de murs de la cour côté rue
 - Echafaudage
 - Dépose des tuiles mécaniques et faitières
 - Façon pour changer les éléments défectueux (environ 15 éléments)
- Réparation du dessus de pilier du portail d'entrée
 - Echafaudage
 - Déblaiement et démolition des éléments instables, évacuation des gravois
 - Remplacement des pierres et dessus béton à l'existant

3. GENERALITES

3.1 Généralités couverture

Textes généraux

Les travaux de couverture seront réalisés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P suivant les clauses des normes suivantes.

Cette liste étant non limitative :

- D.T.U Couverture en ardoises.
- Normes européennes EN 12326-1.

Prescriptions concernant les matériaux

Les ardoises devront être conformes à la norme EN 12326-1.

Les bois de couverture, liteaux, chanlattes, planches de faîtage, seront choisis parmi les dimensions et qualité des bois données à l'annexe III du D.T.U N°40.22 et traités fongicide, insecticide.

Sauf indications complémentaires dans les articles ci-dessous, tous les bois employés par le présent lot font partie de la classe de risque N° 2 pour les bois protégés des intempéries et de la classe N° 3 pour les bois apparents suivant la norme N.F.B. 50.100. En conséquence, ils devront être préservés des risques biologiques par trempage ou autoclave exclusivement avec produits de classe normalisée. Le mortier utilisé sera du mortier de chaux ou du mortier bâtard à l'exclusion de tout mortier de ciment.

Prescriptions concernant la mise en œuvre

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra s'assurer des éléments suivants :

- Toutes les protections et signalisations nécessaires pour éviter tous dégâts aux installations existantes et accidents sur la voie publique, ont été mises en place, par ses soins selon les normes en vigueur.
- La charpente, où les ouvrages sur lesquels doit reposer le support de la couverture, sont établis selon les pentes prescrites par le Cahier des Charges D.T.U N°40.22.
- La charpente, notamment la planitude permette de poser convenablement la couverture.
- Les écarts de feu sont respectés.
- L'arase des maçonneries permet de poser la couverture sans démolition ni renformis. Tout défaut constaté sera porté à la connaissance du Maître d'Œuvre suffisamment tôt pour ne pas retarder l'avancement des travaux.

L'installation d'échafaudages, platelages, grues, pour la réalisation de la couverture sont à la charge du présent lot.

Les tuiles et ardoises seront posées conformément aux prescriptions du fabricant et du D.T.U, en ce qui concerne les pentes et la ventilation de la sous toiture, y compris traçage, toutes coupes et scellements nécessaires au mortier bâtard.

En cas de retard dans la livraison des matériaux de couverture, l'entreprise effectuera la mise hors d'eau du bâtiment par un bâchage, exécuté à ses frais.

Protections

L'entrepreneur devra toutes les protections et échafaudages nécessaires à l'exécution de ces travaux et à la sécurité du personnel pendant toute la durée de son intervention. L'entreprise du présent lot devra également toutes protections permettant d'éviter les risques d'infiltration d'eau pouvant détériorer les ouvrages.

3.2 Généralités zinguerie

Textes généraux

Les travaux de zinguerie seront réalisés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P suivant les clauses des normes suivantes, cette liste étant non limitative.

- D.T.U N°40.41 Travaux de couverture par grands éléments en feuilles et bandes de zinc.
- D.T.U N°60.32 Descentes d'eau pluviale.
- Normes françaises AFNOR.

Prescriptions concernant les matériaux

Le zinc en feuille provenant de laminage sera conforme à la norme NF A 55.601.

Tous les éléments métalliques entrant dans la composition, et le maintien des pièces de couverture seront en matériau inoxydable par nature.

Prescriptions concernant la mise en œuvre

L'entrepreneur proposera dès le début du chantier le plan de pose de la couverture avec les pentes, la section des gouttières, chéneaux et chutes d'eau pluviales ainsi que tous les détails nécessaires à l'exécution du support et à la mise en œuvre.

Le zinc étant attaqué par des acides et les alcalis, il ne pourra être utilisé qu'avec une protection efficace due par l'entreprise du présent lot, toutes les fois qu'il est susceptible d'être exposé à des actions caractérisées acides ou basiques

Le contact zinc-fer est interdit sauf pour les clous de fixation. Le contact zinc-cuivre est également interdit. Le contact zinc-plâtre est interdit. Le contact zinc-mortier de ciment est toléré après durcissement du mortier.

Toutefois, ces prescriptions ne s'appliquent pas aux solins.

Le support des éléments zinc doit être tel que la surface d'appui des feuilles soit plane et unie. De légères ondulations sont tolérées.

Les soudures à l'étain pour feuilles ou bandes sont toujours exécutées à recouvrement. Elles sont de largeur régulière sans soufflures, ni criques, ni gerçures.

Les soudures sont exécutées sur des pièces propres et décapées au préalable.

Après soudage, il ne doit subsister aucune coulure.

Les pentes des chéneaux et gouttières ne seront en aucun cas inférieures à 5 mm par mètres.

Reconnaissance des supports

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'Œuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

Obligations des entreprises

L'entreprise devra avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations décrit dans les généralités tous corps d'état et intégrer dans son offre de prix toutes les incidences. L'entreprise devra une protection efficace et durable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

Fresnay l'Evêque, le 27 avril 2020